



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 décembre 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 3 Décembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 Décembre 1999

**Budget Assainissement : Transfert des contrats de prêt et de  
couverture à la Communauté d'Agglomération de Niort.**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99627

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 1999**

**Finances Ressources Financières**

**Budget Assainissement : Transfert des contrats de prêt et de  
couverture à la Communauté d'Agglomération de Niort.**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la constitution de la Communauté d'Agglomération de Niort, conforme à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, les communes membres doivent transférer à la Communauté l'actif et le passif du service de l'Assainissement, ce service entrant en 2000 dans les compétences intercommunales.

L'ensemble des emprunts qui ont été contractés par la Ville de Niort jusqu'au 31 décembre 1999 pour financer les investissements de l'Assainissement et les opérations de couverture de risque de taux d'intérêt qui s'y rattachent doivent ainsi être transférés à la Communauté en 2000; des avenants, des conventions de transfert ou actes de cession seront signés avec les prêteurs et contreparties.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le transfert en 2000 à la Communauté d'Agglomération de Niort des contrats de prêt, contrats d'avance et opération de couverture de risque de taux d'intérêt suivants :

#### BANQUE NATIONALE DE PARIS

Echange de taux	Dossier Ville	Année de réalisation	Taux reçu	Taux payé	Notionnel initial
70/241884	SWAP 12	1999	Fixe 6,728 %	Stibor 12 m SEK	18.457.351

#### CDC MARCHES

Echange de taux	Dossier Ville	Année de réalisation	Taux reçu	Taux payé	Notionnel initial
40151M	SWAP 11	1998	Fixe 5,53 %	Euribor 3 m + 2,60 %	19.512.646

#### BANQUE NATIONALE DE PARIS

N° Contrat de Prêt	Dossier Ville	Année de réalisation	Taux	Montant initial	Encours au 1 janvier 2000
601994/49	30560	1988	Euribor 6 m	1.492.000	397.866,68
60253/69	30598	1989	Euribor 3 m	8.000.000	3.768.231,50
TOTAL	2 contrats			9.492.000	4.166.098,18

#### CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

N° Contrat de Prêt	Dossier Ville	Année de réalisation	Taux	Montant initial	Encours au 1 janvier 2000
2680066501	30637A	1999	Euribor 3 m	3.791.288,10	3.791.288,10
657188	30638	1996	Fixe 6,73 %	22.081.714,47	18.093.685,41
2680034901 (*)	99991B	1996	Euribor 6 m	2.034.979,85	508.744,97
TOTAL	3 contrats			27.907.982,42	22.393.718,48

(\*) ce contrat qui finance les investissements de 3 budgets n'est repris ici que pour la part finançant l'Assainissement. Le prêteur doit extraire cet encours du contrat initial en vue du transfert.

#### CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES

N° Contrat de Prêt	Dossier Ville	Année de réalisation	Taux	Montant initial	Encours au 1 janvier 2000
--------------------	---------------	----------------------	------	-----------------	---------------------------

29900661	30636A	1999	Euribor 3 m	8.440.985,94	8.440.985,94
29700810	30640	1997	Euribor M3	10.810.228,09	9.608.249,77
29800098	30639	1998	Fixe 5,18 %	5.000.000,00	4.773.154,33
TOTAL	3 contrats			24.251.214,03	22.822.390,04

#### CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES

N° Contrat de Prêt	Dossier Ville	Année de réalisation	Taux	Montant initial	Encours au 1 janvier 2000
81751274001	30631	1993	Fixe 7 %	5.000.000	3.632.337,62
TOTAL	1 contrat			5.000.000	3.632.337,62

#### CREDIT FONCIER DE FRANCE

N° Contrat de Prêt	Dossier Ville	Année de réalisation	Taux	Montant initial	Encours au 1 janvier 2000
45086583984N	30630	1993	Euribor 3 m	5.000.000	3.695.933,01
TOTAL	1 contrat			5.000.000	3.695.933,01

#### CREDIT LOCAL DE FRANCE - DEXIA

N° Contrat de Prêt	Dossier Ville	Année de réalisation	Taux	Montant initial	Encours au 1 janvier 2000
5002773001	30632	1993	Euribor 3 m	10.000.000,00	7.181.628,26
2604100201 (*)	30635	1995	Euribor 6 m	1.590.000,00	883.333,35
5012378701A	30641	1999	Fixe 5,77 %	34.657.313,11	34.657.313,11
5013367601	30642	1999	Libor 3 mois F suisse	10.062.707,83	10.062.707,83
TOTAL	4 contrats			56.310.020,94	52.784.982,55

(\*) ce contrat CLTR qui finance les investissements de 2 budgets n'est repris ici que pour la part finançant l'Assainissement. Le prêteur doit extraire cet encours du contrat initial en vue du transfert.

#### AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

N° Contrat d'Avance	Dossier Ville	Année de réalisation	Taux	Montant initial	Encours au 1 janvier 2000
1989-42182	AELB04	1989	fixe 0 %	185.680	18.568
1989-42202	AELB05	1989	fixe 0 %	640.000	96.000
1991-04572	AELB06	1991	fixe 0 %	683.200	239.120
1992-50182	AELB07	1992	fixe 0 %	1.240.000	558.000
1992-54982	AELB08	1992	fixe 0 %	308.000	123.200
1993-09152	AELB09	1994	fixe 0 %	6.800.000	4.080.000
1994-49222	AELB10	1995	fixe 0 %	1.755.000	1.263.000
1994-49232	AELB11	1995	fixe 0 %	1.870.000	1.421.000
1994-49242	AELB12	1995	fixe 0 %	1.285.000	899.500
1994-49252	AELB13	1995	fixe 0 %	622.500	491.775
1994-49262	AELB14	1995	fixe 0 %	1.397.500	978.250
1995-48662	AELB15	1995	fixe 0 %	3.333.600	2.220.000
1996-78902	AELB16	1996	fixe 0 %	4.025.000	3.542.000

1997-86962	AELB17	1997	fixe	0 %	2.280.000	2.120.400
1996-78892	AELB18	1997	fixe	0 %	292.700	292.700
TOTAL	15 contrats				26.718.180	18.344.313

- autoriser M. le Maire à signer les actes, avenants et conventions relatives aux transferts précités.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)